



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
11 FEV. 2019

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 82ax47d6a

Luxembourg, le 8 février 2019

Concerne : Question parlementaire n° 182 du 10 janvier 2019 de Monsieur le Député Gilles Roth concernant la hausse des accises sur les carburants

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



Réponse commune de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna et Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Carole Dieschbourg à la question parlementaire n°182 du 10 janvier 2019 de Monsieur le Député Gilles Roth concernant la hausse des accises sur les carburants

Le constat du comité économique et financier national, auquel fait référence l'honorable député, est basé sur une estimation du STATEC entreprise récemment.

Or, avec le recul, on peut constater que les données historiques depuis l'an 2000 ne livrent pas de conclusions cohérentes sur les effets d'une augmentation des accises.

Fort de ce constat, le gouvernement envisage de charger un expert indépendant de mener une analyse approfondie, qui tienne compte de tous les paramètres, y compris les objectifs climatiques auxquels le Luxembourg s'est engagé dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat.